



Inscriptions pour la rentrée scolaire de septembre 2024

La Ville de Mâcon gère les 15 écoles maternelles et 13 écoles primaires publiques de la commune, accueillant plus de 3 000 élèves. Les inscriptions pour l'année scolaire à venir seront possibles du 4 mars au 31 mai auprès du service de la vie scolaire.

Publié le 06 février 2024

Les inscriptions scolaires

Les inscriptions scolaires pour la rentrée de septembre 2024 se dérouleront du lundi 4 mars au vendredi 31 mai, sur rendez-vous (voir modalités ci-dessous).

Elles concernent :

- > Les enfants de 3 ans entrant en petite section de maternelle,
- > Les enfants entrant au CP, sauf :
 - pour les élèves déjà inscrits en maternelle dans les écoles Marcel Pagnol, Grand Four, Les Perrières, Henri Matisse, Arc-en-ciel, Jean Moulin ;
 - et ceux inscrits au Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) : écoles maternelle et élémentaire Marie Curie de Sennecé-les-Mâcon, école élémentaire Louise Michel de Saint-Jean-le-Priche et école élémentaire de Charbonnières.
- > Les familles nouvellement arrivées à Mâcon.

Prenez rendez-vous

Pour effectuer les démarches nécessaires, il suffit de prendre rendez-vous auprès du service de la vie scolaire :

- > par téléphone au 03 85 39 18 44 ;
- > sur place, au service de la vie scolaire, 23 rue Mathieu à Mâcon (le lundi après-midi de 14h à 16h30 ; du mardi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30, sauf le mardi après-midi).

<https://www.macon.fr/information-transversale/actualites/inscriptions-pour-la-rentree-scolaire-de-septembre-2024-6835?>

Préparez votre dossier d'inscription

Le formulaire d'inscription est téléchargeable ci-dessous ; il vous indique la liste pièces à fournir :

[>Formulaire de demande d'inscription scolaire et activités périscolaires](#)



BON À SAVOIR :

Le renouvellement des inscriptions aux activités périscolaires est obligatoire à chaque rentrée.

Cette démarche s'effectue sans rendez-vous (voir ci-dessous).

Le renouvellement des inscriptions aux activités périscolaires : restaurant scolaire, garderie, Service Minimum d'Accueil (SMA)

Le renouvellement des inscriptions aux activités périscolaires est obligatoire à chaque rentrée. Pour la rentrée de septembre 2024, cette démarche se fera sans rendez-vous du 4 mars au 31 mai.

ATTENTION : seuls les enfants inscrits pourront être accueillis.

Le formulaire d'inscription est téléchargeable ci-dessous et vous indique la liste pièces à fournir :

[>Formulaire de demande d'inscription scolaire et activités périscolaires](#)

Les demandes de dérogations

Les demandes de dérogations pour la rentrée de septembre 2024 s'effectuent sur rendez-vous.

Lors de ce rendez-vous, les agents du service de la vie scolaire récupèrent les éléments de votre dossier (formulaire rempli et pièces justificatives) et réalisent une préinscription temporaire dans l'école souhaitée sous réserve de validation définitive par la commission.

Prenez rendez-vous

Pour effectuer les démarches nécessaires, il suffit de prendre rendez-vous auprès du service de la vie scolaire :

- > par téléphone au 03 85 39 18 44.
- > sur place, au service de la vie scolaire, 23 rue Mathieu à Mâcon (le lundi après-midi de 14h à 16h30 ; du mardi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30, sauf le mardi après-midi).

Préparez votre demande de dérogation

Si vous souhaitez inscrire votre enfant dans une autre école de la commune de Mâcon que celle d

<https://www.macon.fr/information-transversale/actualites/inscriptions-pour-la-rentree-scolaire-de-septembre-2024-6835?>

e votre secteur, utilisez le formulaire ci-dessous :

[>Formulaire de demande de dérogation à secteur scolaire famille mâconnaise](#)

Vous n'êtes pas résident à Mâcon et vous souhaitez scolariser votre enfant à Mâcon, utilisez le formulaire ci-dessous :

[>Formulaire de demande de dérogation à secteur scolaire famille non mâconnaise](#)



ATTENTION :

Les dossiers incomplets ne pourront pas être pris en compte !



HÔTEL DE VILLE DE MÂCON

Quai Lamartine
71018 CEDEX Mâcon

Accueil physique et téléphonique de l'Hôtel de Ville : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

☎ 03 85 39 71 00
Allô Mairie : 0800 337 273

ESPACE PRESSE